

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

### ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE  
Trois mois... 5 fr.  
Six mois... 9 fr.  
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

### INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance  
Annonces... 25 c. à la ligne  
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 12 Décembre 1871

Persuadés que nos lecteurs seront satisfaits de connaître l'opinion des divers journaux sur le Message de M. Thiers, nous reproduisons un grand nombre d'appréciations de la presse de Paris.

On remarquera surtout les articles du *Journal des Débats*, de la *Gazette de France*, et de la *Patrie*. Ces trois organes de nuances diverses dans le parti conservateur libéral, sont d'accord pour soutenir la politique générale de M. Thiers.

Qu'importe que les journaux rouges et socialistes, dont on verra les critiques mentionnées dans un article du *Français*, attaquent violemment M. Thiers, dont ils espéraient faire un complice ou une dupe au profit de la forme républicaine ?

La colère des *communards* plus ou moins déguisés est, à elle seule, un éloge et un encouragement pour le chef illustre du Pouvoir Exécutif.

Nos lecteurs trouveront, en outre, aux *Dernières nouvelles*, les informations de l'Assemblée nationale, et d'autres renseignements que nous mettrons sous leurs yeux, vingt-quatre heures avant l'arrivée des journaux de Paris.

### Revue des Journaux

#### SUR LE MESSAGE.

#### Journal des Débats.

Le langage de M. Thiers a le très-grand mérite de n'être point provocateur, et de ne point répondre aux espérances, aux sollicitations, aux objurgations des partis qui demandent à tout prix des solutions. Il est nécessaire que les partis comprennent et se disent que, dans l'état où nous sommes, une solution c'est une révolution. Nous savons bien qu'il en est auxquels cette alternative ne répugne pas; mais ce qui fait l'honneur de M. Thiers et ce qui lui donne le rang de premier citoyen de son pays, c'est qu'il comprend et qu'il affirme la nécessité de reconstituer avant tout la santé générale de la France et de la rendre capable de choisir librement son gouvernement au lieu de s'en donner un au hasard. C'est pourquoi nous faisons tout d'abord un mérite à M. Thiers de ce dont beaucoup d'autres lui feront un reproche, c'est-à-dire d'avoir maintenu résolument l'état provisoire.

M. Thiers parle honnêtement et sincèrement de l'état du pays; à certains moments son Message ressemble à ces bulletins qu'on publie sur la situation d'un malade. Il y a progrès il y a amélioration sensible, il y a recouvrement de forces. Mais il faut nous rappeler que nous avons été bien malades, que nous le sommes encore, et que les mouvements violents nous sont interdits. Or, ce qui serait un mouvement violent, ce serait de sortir de son lit pour aller à la mairie ou à l'église épouser une Constitution.

N'étant point de ceux qui demandent la dissolution de l'Assemblée, étant de ceux qui

pensent qu'elle a été nommée pour des objets bien clairs, c'est-à-dire pour faire la paix, pour voter l'argent qui rachètera le territoire, pour réorganiser l'état financier et militaire du pays, et considérant qu'elle n'est encore qu'au commencement de cette entreprise immense, nous croyons qu'elle doit se consacrer avant tout à l'achever et ne point chercher prématurément des solutions qui seraient le signal de sa propre mort. Des lois organiques, des lois d'administration, sont notre plus pressant besoin.

#### National.

Le Message, malgré sa longueur, tient à ne pas contenir un mot inutile, une phrase sans portée.

C'est bien l'œuvre réfléchie du véritable homme d'Etat, qui sait que toute sa force réside dans la confiance qu'il inspire au pays et qui comprend que le meilleur moyen pour conserver cette confiance, c'est de dire nettement sa façon de penser, de faire connaître tous ses projets.

#### Union.

La justice envers M. Thiers nous est facile.

Plus nous regrettons et blâmons une politique qui fait abstraction des principes constitutifs d'un bon, sage et ferme gouvernement, plus nous reconnaissons et admirons une certaine habileté d'affaires qui, même sans parti pris contre cette loi première de conduite publique, se croit de force à la suppléer.

C'est dire en deux mots la raison de nos jugements sur l'exposé politique que M. Thiers vient de présenter à la France.

Il y a dans M. Thiers un génie d'affaires que nul ne voudrait méconnaître. Il a l'esprit de pénétration et d'ensemble, il a la netteté de la langue, il a la précision et la souplesse à la fois; il a enfin la claire vue des choses, et un art d'exposition qui met les questions complexes à la portée du plus grand nombre; voilà notre part d'hommage à M. Thiers.

Ce qu'il n'a pas, c'est une forte conviction de principes d'Etat; et aussi ne touche-t-il pas aux choses essentielles de la politique, qui sont les questions morales.

#### Temps.

Le principal tort du Message de M. Thiers est d'avoir été lu, et surtout lu par son auteur. Il y a plus de courage que d'habileté dans le sentiment qui a poussé M. le président de la République à venir de sa personne s'exposer aux interruptions successives de la droite et de la gauche, et poser finalement la question de cabinet sur une question où il est à peu près seul de son avis. Il n'y a qu'une question, une seule, qui puisse impliquer en ce moment pour M. Thiers la question de cabinet, et M. Thiers n'en a pas parlé: c'est celle du retour à Paris. Sur cette question, M. le président de la République pouvait, fort de son autorité, de sa responsabilité et de son expérience, déclarer qu'il ne pouvait gouverner qu'à Paris, et que c'était à prendre ou à laisser. Il ne l'a pas dit, et nous devons en conclure qu'il ne le pense pas. Mais la réforme militaire appartient à l'Assemblée plus qu'au gouvernement, et M. Thiers connaissait d'ailleurs les dispositions de l'Assemblée à ce sujet, quand il acceptait, avec le titre de président de la République, la délégation du pouvoir exécutif pour une durée égale à celle

de la Chambre. C'est à ce moment qu'il eût dû faire ses conditions. Aujourd'hui, dans les conditions qu'il a acceptées, M. Thiers ne peut plus se retirer que devant une impossibilité, ou du moins une grosse difficulté de gouverner. Une telle difficulté résulterait du refus de l'Assemblée de se transporter à Paris, si M. Thiers le lui demandait par des raisons de nécessité politique; mais elle ne peut résulter en aucune manière d'une divergence de vues sur la réforme militaire.

#### Univers.

C'est à la majorité de se ressaisir et de gouverner enfin. Nous lui avons répété que si elle voulait bien, elle trouverait M. Thiers docile. M. Thiers, plus ou moins de bon gré, le reconnaît aujourd'hui. C'est une autorité que nous aimons à citer, car cette déclaration est, à vrai dire, le seul point qui nous plaise sans mélange.

#### France.

Nous ne serons que l'interprète du sentiment général en disant que toute la partie expositive du Message est comme un vaste et fidèle miroir où le pays peut se retrouver avec ses plaies, ses difficultés, ses embarras et aussi avec ses ressources, ses qualités, ses espérances subordonnées seulement à sa sagesse.

Lorsque M. Thiers, ne se bornant plus à rendre compte, formule ses propres opinions, nous aurions plus d'une réserve à faire.

La conclusion est empreinte d'un sentiment profondément patriotique.

#### Patrie.

Allons-nous continuer ce système éternel de bascule, de compromis, de ménagements dans les choses, de carresses dans les personnes, dont nous enregistrons depuis trop longtemps les errements lamentables, ou bien allons-nous en arriver enfin à une politique droite, sans ambages, sans finesses, et énergiquement conservatrice? C'était là, il faut bien le dire, la question capitale que se posaient l'Assemblée et le public, et dont ils attendaient la réponse par le Message du président. Nous n'avons pas à nous plaindre de cette réponse. Il est évident que le retour de l'Assemblée, que l'aspect sévère de la majorité, que les alarmes de tous ses vrais amis ont éclairé M. Thiers sur les dangers de la situation vers laquelle le poussaient d'aveugles familiers. M. Thiers, par la conclusion de son Message, s'est replacé rigoureusement et loyalement sur terrain du pacte de Bordeaux. Là il est assuré de retrouver l'appui énergique et unanime des conservateurs de toutes les nuances, et avec cet appui il peut tout entreprendre dans le sens de l'ordre et de la paix sociale.

#### Soir.

Malgré la souplesse et l'étendue de son rare esprit, il y a deux points sur lesquels M. Thiers semble incapable de comprendre les leçons de l'expérience, et de se détacher des idées au milieu desquelles il a vécu. Cet homme, d'une si haute et si vaste intelligence, qui, à l'âge où d'ordinaire on ne peut plus se modifier, a su se plier à tant de nécessités longtemps imprévues, n'a pas encore pu se décider à renoncer, en fait d'organisation militaire et de liberté commerciale, à des systèmes condamnés par les faits, plus encore que par la théorie.

#### Messenger de Paris.

Nous eussions préféré que M. Thiers s'étendit moins sur les fautes de l'Empire, ce qui favorise trop les récriminations; l'Empire a fait d'immenses fautes dans sa politique intérieure et extérieure, mais l'opposition en a-t-elle moins fait alors et depuis? Les hommes du 4 septembre et ceux du 18 mars ont-ils été moins funestes au pays ?

#### Figaro.

On attendait de ce Message beaucoup de choses qu'il ne dit point, et il parle de beaucoup d'autres auxquelles on ne s'attendait pas. Il y avait à la fois surprise et absence de satisfaction.

On en pourrait conclure que, approuvé par la droite à un moment, et par la gauche à un autre, le Message a contenté tout le monde. C'est le contraire qu'il faut voir. A peine pourrait-on dire, selon une expression vulgaire, qu'il y avait là à boire et à manger.

#### Gazette de France.

Le discours de M. Thiers est un des plus corrects au point de vue constitutionnel, que M. Thiers ait prononcé depuis le pacte de Bordeaux.

Nous ne parlons pas des projets personnels exposés par le président de la République sur le régime commercial et sur l'armée; nous ne faisons allusion ici qu'à sa politique générale et à la partie de son Message où il rend un hommage complet à la majorité, qu'il proclame souveraine, mais avec une énergie qu'il n'avait pas mise jusque là à ses déclarations.

C'est une invite au parti de l'ordre, il est impossible de le contester, et les députés l'ont à peu près tous interprété ainsi: les uns pour s'en réjouir, les autres pour le blâmer, car la gauche n'était pas satisfaite et elle traduisait son mécontentement par une attitude hostile qu'elle ne cherchait plus, à la fin, à dissimuler.

Nous sommes intimement convaincu que ce ne sera jamais la majorité qui fera défaut à M. Thiers, tant que celui-ci voudra faire une œuvre française, conservatrice et libérale. La majorité paraissait décidée à accomplir cette mission sans lui; elle le fera bien plus volontiers avec son appui, son intelligence et sa grande expérience.

#### Liberté.

Le Message n'a pas satisfait la droite, qui espérait une réforme dans le personnel administratif et judiciaire fort loué par M. Thiers; il a été une désillusion pour la gauche, qui lui reproche ce matin par l'organe des journaux radicaux de n'avoir pas mentionné le mot de République, et qui, hier, n'a pas écouté, sans vivement protester, l'exposé du système militaire projeté.

#### Français.

Le langage de la *Constitution de la République française*, du *Sicéle*, témoigne de l'enoui que cause le Message au parti révolutionnaire. La *Constitution* ne veut voir dans le Message qu'une longue et diffuse apologie des actes du gouvernement. Elle trouve que le Président s'est contenté de servir à l'Assemblée « un vieux potage de Louis-Philippe. » La *République française* traduit plus gravement



son « humiliation », ses « tristesses », sa « douleur patriotique » et sa « déception ». Elle trouve « le Message aussi malheureux par ses omissions que par les affirmations qu'il contient » ; elle se plaint piteusement que M. Thiers, dont « le pays attendait beaucoup, peut-être son salut », n'ait point parlé de la « République », point fait allusion à « l'état de siège », pas dit un mot de « clémence », pas fait entendre un « conseil de modération ».

Ordre

Nous n'en voulons point à M. Thiers de ses attaques contre l'empire. Elles lui font plus de tort qu'à nous-mêmes. Le premier devoir d'un homme de gouvernement, c'est d'oublier ses querelles d'opposition, de dominer ses rancunes personnelles et d'apprendre au pays le respect du pouvoir présent en respectant le pouvoir pas é.

M. le président devrait comprendre que si la République se fonde, un jour viendra où il faudra s'adresser à des hommes qui ont servi l'Empire, il ne devrait pas oublier que pour défendre l'ordre, on est obligé de s'appuyer sur des généraux qui ont prêté serment à l'Empereur. Il se trompe s'il croit leur être agréable, les grandir et les honorer, en traitant comme il fait le gouvernement auquel ils ont obéi.

Dénoncer les traités de commerce ! Voilà le premier acte important de la République ! Sacrifier l'intérêt du consommateur à celui du fabricant, l'intérêt de l'agriculteur à l'intérêt de l'industriel, voilà la première mesure démocratique qui sera mise à l'étude ! Ainsi au moment où la consommation va être frappée de taxes, il va falloir payer plus cher ce que notre industrie produit à de moins bonnes conditions que l'industrie étrangère ; au moment où notre commerce se relève péniblement, il y aura de nouvelles entraves à la liberté commerciale ; au moment où notre agriculture reprend son activité, on va frapper nos départements viticoles.

Peuple, qui avez voulu la République pour faire triompher la démocratie, applaudissez !

Gaulois

M. Jules Richard, qui a l'esprit très-pratique, donne ce conseil à nos députés dans sa chronique du Gaulois.

Depuis le 4 septembre, les mots bonheur, tranquillité, sécurité, sont rayés du dictionnaire ; et, depuis la paix discutée et conclue par MM. Jules Favre, Ernest Picard et Thiers, le mot espérance n'est presque plus français.

Depuis la Commune, les mots : absurdités, folies, égoïsme imprévoyance, sont les plus à la mode.

Il faut que l'Assemblée nationale se mette bien en face de la situation économique de la France ; il faut qu'elle pense bien au 2 mars 1874.

LE 2 MARS 1874 !!!

Il n'est question ni de M. Thiers, ni de l'illustre Gambetta, ni de Napoléon III, ni de Henri V, ni des princes d'Orléans ; il n'est question que du

2 MARS 1874 !!!

Le 2 mars 1874, nous aurons à payer une lettre de change de trois milliards, souscrite au sieur Bismark.

Voilà à quoi il faut penser, non à l'adresse de M. Thiers, non à l'emphase de M. Gambetta, non au drapeau blanc de Henri V, non aux cas de conscience de la famille d'Orléans, non plus à la famille Bonaparte. Il faut penser au 2 mars 1874, aux trois milliards, au crédit de la France et aux alliances.

Pensez-vous que le spirituel M. Ranc, M. Mottu le banquier, et M. Clémenceau l'officier de santé, M. Lockroy refusé au Gymnase, et

M. Bonvalet le galant marchand de vins, M. Gambetta le tonitruant, et le pacifique guerrier à outrance Spuller, — pensez-vous que tous ces messieurs réunis vous amèneront les sympathies de l'Europe et trois milliards ?

Si vous ne le pensez pas, au rancart les communeux et les radicaux. — Qu'ils repassent quand nous aurons payé, mais qu'ils nous laissent en repos, car nous avons six départements engagés au mont-de-piété de M. de Bismark

M. Thiers nous promet-il d'être là le 2 mars 1874 avec trois milliards dans la petite poche de son petit gilet ? — Non ! — Eh bien ! une statue à M. Thiers et notre reconnaissance éternelle, mais passons à d'autres exercices !

Et vous, conservateurs de toutes les nuances vous qui payez toujours les frais des révolutions que vous laissez faire, réfléchissez bien, c'est votre argent qui marche ! Oh ! vous avez le droit de parler haut ; c'est vous qui donnez les trois milliards ; c'est vous qui les donnez en beaux écus trébuchants et ayant cours. — Par conséquent, vous avez le droit de donner votre avis.

Conservateurs de toutes les nuances unissez-vous. — Conservateurs de toutes les nuances, ne vous divisez pas sous prétexte de bonapartisme, d'orléanisme et de légitimisme ! Conservateurs de toutes les nuances, n'écoutez pas la voix des syrens, fuyez l'île de Calypso, et le château d'Armide, et souvenez-vous de ceci : « C'est qu'il n'y a qu'un parti de l'ordre, et qu'il s'appelle : le parti du travail et de l'épargne ! »

Ordre

Voici d'après la droite, les divisions de l'Assemblée :

410 monarchistes constitutionnels disposés à prendre le comte de Chambord si le comte de Chambord était, de son côté, résolu à accepter leurs conditions, et, dans le cas contraire, à disposer de la couronne pour M. le comte de Paris.

60 légitimistes purs repoussant tout compromis et plus éloignés des orléanistes que d'aucun autre parti.

50 radicaux, depuis M. Paschal Duprat jusqu'à M. Gambetta.

Cent républicains par amour de la République.

Cent républicains par amour de M. Thiers.

Et 30 bonapartistes, sièges vacants ou occupés.

Si le calcul est exact, il ne serait pas rassurant pour le président de la République au point de vue de son indépendance et de sa liberté d'action, car le groupe des 410 constituerait à lui tout seul et sans avoir jamais besoin de faire appel à aucun concours, une majorité absolue et contre laquelle il n'y aurait rien à faire.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 décembre.

Au début de la séance de l'Assemblée nationale, M. de Saisy, député très-énergique de l'extrême droite, a déposé une proposition demandant que les électeurs soient consultés, le 28 janvier, sur la question du gouvernement : République ou Monarchie. Cette proposition n'a pas été prise en considération.

M. le ministre des finances a présenté un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à percevoir régulièrement les impôts à partir du 1er janvier, quoique le budget de 1872 ne puisse être voté à cette date. Ce projet a été renvoyé à la commission du budget.

Après la présentation de ce projet, vive émotion. M. le ministre des finances dépose un projet de loi portant abrogation du décret de confiscation des biens de la famille d'Orléans. C'est avec une grande satisfaction qu'on a connu l'un des articles, d'après lequel, les princes renoncent à revendiquer ceux de leurs biens qui ont été vendus, soit une perte de 30 millions environ pour eux.

M. le duc d'Anmale et M. le prince de Joinville ont déclaré à M. Thiers qu'ils ne pouvaient pas retirer leur parole de ne pas siéger dans l'Assemblée, mais qu'ils le priaient de les relever de cet engagement. Aujourd'hui M. Thiers a reçu de nouveau les deux princes. On ignore le résultat de l'entrevue au moment où je vous écris.

A quatre heures, M. Duchatel donne lecture d'une proposition, pour le retour du gouvernement et de l'Assemblée nationale à Paris. M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, dit que le gouvernement a voulu laisser à l'Assemblée l'initiative de cette question. Il est fréquemment

interrompu par ces mots : « Et la lettre de M. Thiers à M. Janin ! » Sur la question de l'urgence, il s'en remet à la décision de l'Assemblée.

Le vote a lieu, 250 membres de la gauche se lèvent pour l'urgence, 450 environ se lèvent contre.

L'urgence est repoussée. De nombreux applaudissements éclatent.

Un déplorable incident s'est produit dans la séance du 9. Un député radical n'a pas craint d'insulter les honorables membres de l'Assemblée qui ont eu la pénible mission de faire partie de la commission des grâces.

Voici ce qui s'est passé :

M. Ordinaire. Je ne viens pas apporter à la tribune des paroles irritantes — je viens simplement faire une rectification au procès-verbal. — A la séance d'hier, j'ai déclaré que, quant à moi, je n'acceptais pas la solidarité des mesures prises par la commission des grâces... (Bruyantes interruptions sur un grand nombre de bancs).

M. le président. Votre demande de rectification est entendue. Je prie l'Assemblée de faire silence et de s'en rapporter au président : il saura maintenir les orateurs dans les termes d'une rectification au procès-verbal. (Assentiment).

M. Ordinaire. Je n'insiste pas par égard pour M. le président dont je respecte l'honorabilité.

M. Depeyre. Nous ne voulons pas être insultés. (Très-bien ! très-bien !)

M. le président. Je ne laisserai pas insulter l'Assemblée.

M. Dahirel. — L'Assemblée a été insultée. (Bruit).

M. Audren de Kerdel. La commission des grâces et l'Assemblée c'est la même chose. (Vifs applaudissements à droite). — Réclamation sur quelques bancs à gauche.

M. Lepère. A la suite des dernières paroles qu'a prononcées hier M. Rouvier, le Journal officiel me fait dire : « C'est une provocation ! » Je déclare n'avoir pas prononcé ces paroles, et si je les avais prononcées, ce n'est pas à mon honorable ami M. Rouvier que je les aurais adressées. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite).

M. Depeyre. C'est une similitude de consonnance qui a causé cette erreur au Journal officiel. C'est moi qui ai prononcé ces paroles, et j'en revendique toute la responsabilité. (Très-bien ! très-bien !)

Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'isoler la commission des grâces de l'Assemblée c'est faire une provocation. (Applaudissements à droite). Les hommes que nous avons nommés pour remplir un grand devoir.

M. Ordinaire. Une commission d'assassins. (Exclamations bruyantes et cris : A l'ordre ! à l'ordre ! — Agitation.)

M. le président. M. Ordinaire a adressé aux membres de la commission des grâces une expression qui ne devrait jamais être prononcée dans cette Assemblée et adressée à des collègues. Je propose à l'Assemblée de prononcer contre M. Ordinaire la peine de la censure. (Applaudissements prolongés sur presque tous les bancs). Au-delà de la peine disciplinaire du rappel à l'ordre, les peines portées au règlement ne pouvant être prononcées que par l'Assemblée, je la consulte.

L'Assemblée a voté la censure à la presque unanimité. La gauche, sauf une dizaine de membres, s'est levée avec la majorité. Ce vote a pour effet de priver M. Ordinaire de la moitié de son indemnité pendant un mois.

Dépêches Télégraphiques

Plusieurs journaux publient, avec une certaine émotion, la dépêche suivante :

Berlin, 9 décembre.

On mande de Saint-Pétersbourg, en date du 8 décembre, soir :

A l'occasion de la fête de l'ordre de Saint-Georges, l'empereur Alexandre a porté le toast suivant :

« A la santé de l'empereur Guillaume, le plus ancien chevalier de l'ordre ! A la santé des autres chevaliers de l'ordre, appartenant à son armée ! La présence de leurs dignes représentants au milieu de nous me remplit d'orgueil.

Je désire et j'espère voir durer dans les âges futurs, l'amitié cordiale qui nous unit, ainsi que la fraternité guerrière des deux armées ; j'y vois la meilleure garantie de la paix et de l'ordre légitime en Europe. »

Le prince Frédéric-Charles de Prusse a répondu par un toast à la santé du Czar.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 9 décembre.

Le duc d'Anmale et le prince de Joinville ont eu hier avec le Président de la République une entrevue qui a duré plus d'une heure. Dans l'entourage de M. Thiers comme dans celui des princes, on ne parle que discrètement et d'une façon assez vague de ce qui s'y est passé. Il paraît certain seulement que des objections assez pressantes ont été faites, non pas sur le droit des princes de siéger, mais sur la question d'opportunité, et aussi sur la portée de l'engagement pris par eux de se tenir à l'écart pendant cette législature. On ne dit pas ce que les princes ont répondu, mais il est aisé de deviner qu'ils n'ont pas encore pris de décision définitive jusqu'à une nouvelle entrevue a été convenue entre eux et le Président de la République. On assure, du reste, que l'entretien n'a affecté aucun caractère d'aigreur ni même de froideur.

Cette question de la présence des princes à l'Assemblée passionne beaucoup une portion de l'Assemblée, et c'est peut-être celle qui pourrait prendre le plus rapidement un caractère grave si le patriotisme des princes n'était pas tout disposé à éviter de nouvelles difficultés à l'administration de M. Thiers qui en a déjà tant à surmonter.

Le projet de loi autorisant la Banque de France à étendre sa circulation et à émettre des petites coupures sera probablement déposé aujourd'hui. Ce projet est l'objet d'assez vives critiques parmi les notabilités financières de l'Assemblée, cependant son adoption ne paraît pas douteuse, et on pense que le vote aura lieu d'ici au 15 décembre.

Le projet relatif à la réorganisation de l'armée doit être déposé prochainement. Sur cette question encore, il est aisé de prévoir que les idées de M. Thiers rencontreront dans l'Assemblée une vive opposition. Le Président de la République ne se montre pas moins convaincu que le principe du service militaire obligatoire ne peut être appliqué en France qu'avec les tempéraments indiqués dans le Message et il a, dit-on, l'espoir fondé de ramener la majorité à son avis.

Il est inexact que le gouvernement prépare un projet de loi tendant à gracier tous les prisonniers de la Commune contre lesquels ne s'élèverait pas des charges de droit commun. Ce n'est pas sur cette base que le gouvernement songe à provoquer une mesure législative au sujet des prisonniers. Son désir, en effet, est non pas de soustraire à la justice tous ceux qui n'ont trempé dans l'insurrection que politiquement, mais d'user d'indulgence envers les moins coupables d'entre eux, c'est-à-dire envers ceux qui n'ont fait que subir l'entraînement des meneurs. Ces derniers continueraient d'être jugés par des conseils de guerre tandis qu'on rendrait aux autres la liberté.

Des plaintes nombreuses ont été portées au ministre de la justice contre le langage de certaines feuilles radicales de province. Le ministre a répondu que, si l'on ne poursuivait pas plus souvent, c'était pour ne pas s'exposer à des verdicts négatifs du Jury. On assure, à ce propos, qu'il est fort sérieusement question, non pas d'élaborer une nouvelle loi sur la presse, mais de supprimer celle qui existe, en faisant rentrer simplement la presse sous le régime du droit commun et en lui appliquant la loi du flagrant délit.

Le bruit court cependant que de nouvelles poursuites vont être dirigées contre l'Emancipation de Toulouse, à cause d'un article publié par elle contre le Jury qui l'a récemment condamnée.

On dément le bruit de modifications ministérielles.

M. de Gontaut-Biron qui se trouve actuellement dans son département (les Basses-Pyrénées), doit partir à la fin de la semaine prochaine pour aller occuper son poste à Berlin.

La nomination de M. Jules Ferry à la légation de Washington semble redevenue très douteuse.

Quoiqu'en disent plusieurs journaux, la commission des grâces n'a pas tenu de réunion depuis le mois de novembre.

Chronique locale et méridionale

Un congrès de la presse conservatrice de province vient de se tenir à Marseille. Il a formulé des vœux à l'adresse du parti de l'ordre, ces vœux peuvent être mis à profit dans notre département, où le zèle de nos amis saura en comprendre l'efficacité. Le congrès demande aux conservateurs :

- De se défendre eux-mêmes ;
De se pénétrer du sentiment de leurs forces ;
De s'unir contre l'ennemi commun ;
D'opposer l'activité du bien à l'activité du mal ;
De soutenir les journaux religieux et honnêtes par l'abonnement, par la diffusion, par la création de petites publications populaires à bas prix, par l'abandon surtout des feuilles sans principes ;
De se défendre encore ;
Par une propagande intelligente dans les cafés, cabarets, lieux publics, chambrées, etc. ;
Par des rapports plus assidus avec les classes laborieuses ;
Par une sollicitude incessante et vraiment



chrétienne pour les besoins économiques du peuple ;

Par la formation de lignes d'ordre, des associations catholiques à l'instar de celles de Belgique, de puissantes sociétés économiques.

Un seul point du message de M. Thiers nous a froissés et aura un fâcheux retentissement dans la majorité du pays : c'est la résolution annoncée par M. Thiers, de dénoncer le traité de commerce avec l'Angleterre. Nous avons la certitude que, dès ce moment, des efforts ont été déjà faits auprès de M. Thiers par quelques députés des départements vinicoles, en faveur du maintien du traité, ou tout au moins de légères modifications seulement. Nous avons la certitude également que ces efforts continueront.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

(Extrait de la séance du 7 décembre.)

M. Combarieu demande la suppression de l'allocation portée au budget pour le logement des ministres du culte.

M. le rapporteur répond que c'est la loi qui impose cette dépense.

M. Combarieu demande alors que le chiffre porté au budget soit déterminé.

M. le maire, de son côté, demande que le chiffre soit maintenu.

M. Carriol exprime le désir que l'enseignement laïque soit substitué à l'enseignement des frères, il ajoute que les frères reçoivent des élèves appartenant aux communes voisines, et perçoivent une rétribution mensuelle.

M. le Maire répond que le receveur municipal a reçu et versé dans la caisse municipale les rétributions payées par 4 ou 5 enfants de Pradines ou de Larroque, il ajoute qu'il fournira des renseignements sur le fait signalé par M. Carriol.

M. Combarieu demande que le conseil émette le vœu qu'à l'avenir l'enseignement laïque soit substitué à l'enseignement des frères.

Cette proposition est mise aux voix.

M. Combarieu demande que le vote soit fait au scrutin secret.

MM. Talou, Combarieu, Carriol, Relhié, Delpech, appuient cette demande.

On procède au scrutin secret.

Le dépouillement donne 13 non et 5 oui.

La demande de M. Combarieu est rejetée.

En vérité, notre conseil municipal est bien arriéré. Cinq voix seulement en faveur du projet patriotique de substituer des instituteurs laïques à ces pauvres frères qui ont le tort impardonnable de bien instruire et de coûter moins cher. Nous espérons bien qu'aux futures élections les électeurs cadurciens sauront faire justice de cette majorité réactionnaire qui s'obstine ainsi à ménager l'argent de la ville en conservant des maîtres qui peuvent se contenter de moins et n'instruisent pas plus mal que les autres.

Du reste, pour mieux faire sentir à cette majorité tout ce qu'a de coupable son obstination, nous lui recommandons ces quelques lignes écrites dans le Soir par un ancien normalien :

« Nous nous rappelons que, pendant le siège, tandis que les bataillons qui devaient former plus tard l'armée de la Commune, donnaient aux avant-postes les exemples d'indiscipline et de lâcheté que le malheureux Clément Thomas signalait au mépris public, les « frères ignorants » que M. Motu attaque si vivement aujourd'hui, se faisaient bravement tuer pour arracher à la mort nos pauvres blessés. Nous avons pu partager jadis sur ce point spécial, quelques-uns des préjugés de M. Marmottan ; mais la conduite des bataillons de Belleville devant l'ennemi, et celle des ambulanciers de la doctrine chrétienne les jours de combats, nous ont appris de quel côté se trouvait le véritable patriotisme. Nous n'avons plus peur aujourd'hui que les congréganistes fassent de nos enfants de mauvais Français. »

Nous recevons d'un de nos abonnés les sages réflexions suivantes :

— A l'Eglise de faire des croyants, à l'école de nous donner des patriotes, des hommes vertueux. On dit ces choses sérieusement, on trouve

des masses qui les écoutent ; mais ni ceux qui les disent, ni ceux qui les écoutent ne les comprennent. S'ils les comprenaient, ils seraient vraiment trop criminels.

Le dogme est à la morale ce que le fondement est à l'édifice. Supprimez le fondement, et ce monument superbe, la gloire et l'orgueil de la cité, n'est plus qu'un amas informe de poussière et de décombres.

Que peut être une loi sans législateur ? Un législateur sans droit ? Un droit sans autorité ?

Mais l'homme a-t-il autorité sur l'homme ? L'homme est-il supérieur à l'homme ? Viendrait-on ajouter encore une contradiction à tant d'autres, et au nom de l'égalité nous parler d'hommes faits pour commander et d'hommes faits pour obéir ?

Et en ceci le nombre ne fait rien, le talent ne fait rien, l'instruction ne fait rien, la force musculaire ne fait rien, la famille vous le dit bien assez. Est-ce le nombre, le talent, le génie, l'instruction qui font l'autorité du père ?

Il faut nier toute autorité, toute loi, partant, toute morale, ou bien il faut admettre une législation supérieure à l'homme, une autorité qui ne vienne pas de l'homme, de l'homme qu'il s'agit de lier, d'obliger, dans ce qu'il a de plus indépendant, de plus intime, de plus insaisissable.

Il faut donc admettre Dieu, et nous voilà dans le dogme, et ce n'est pas tout, si ce Dieu a voulu parler à l'homme, lui donner d'une façon plus claire, plus précise, plus complète, ce que la raison reconnaît, d'ailleurs, juste, vrai, nécessaire ; s'il a même voulu ajouter à ce fonds de la raison de nouvelles et plus hautes vérités ; un autre ordre de leçons et de lois, la raison, entendez-le bien, la raison vous permettra-t-elle de tenir cet enseignement pour non-venu, et ne vous condamne-t-elle pas si vous refusez d'examiner au moins les preuves de la parole divine, du précepte divin ?

Où n'iez Dieu, et avec lui tout ordre social, toute loi, toute morale ; ou bien reconnaissez les droits de Dieu, et entre ces droits, celui de tenir la première place dans toute éducation, dans tout enseignement de l'homme, et ne nous parlez plus d'une séparation aussi absurde que criminelle.

Par décret du président de la République, est nommé suppléant du juge de paix du canton nord de Cahors, M. Ducros (Jean-Pierre-Julien-Henri), licencié en droit, avocat, en remplacement de M. Calmels, qui a été nommé juge de paix de Catus.

Par décision ministérielle du 9 décembre courant, M. Sicot, ingénieur en chef en disponibilité a été chargé du service ordinaire du département du Lot en remplacement de M. Lemaire,

Sont nommés : Conseiller à la cour d'appel d'Agen, M. Maumun, procureur général près la même cour, en remplacement de M. Metivier, décédé.

Procureur général près la cour d'appel d'Agen, M. Roë, premier avocat général près la cour de Grenoble, en remplacement de M. Maumun, qui est nommé conseiller.

Par décret du président de la République, sont spécialement chargés du règlement des ordres, pendant l'année judiciaire 1871-1872, dans les tribunaux ci-après :

Au tribunal de première instance de Toulouse (Haute-Garonne) M. Bonzon, juge ;

Au tribunal de première instance de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), M. Archidel, juge ;

Au tribunal de première instance d'Espalion (Aveyron), M. Alaux, juge ;

Au tribunal de première instance de Rodez (Aveyron), M. Pachins, juge ;

Au tribunal de première instance de Villefranche (Aveyron), M. Frayssines, juge ;

Sont nommés : Suppléant du juge de paix du canton de Lanta (Haute-Garonne), M. Molinier (Jean-Marie-Eugène), conseiller municipal, ancien adjoint au maire, en remplacement de M. Petit, démissionnaire ;

Juge de paix du canton de Requista (Aveyron), M. Bésairie, ancien juge de paix d'Entraygues, en remplacement de M. Tourreil ;

Un concours sera ouvert au mois d'avril 1872, pour l'admission au grade de surintendant dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de

s'y présenter trouveront, auprès de M. le directeur des contributions directes de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions à remplir et aux pièces à fournir pour être admis audit concours.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris, le 31 janvier, les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours de 1873.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou bachelier ès sciences.

Ils ne sont autorisés à concourir qu'à la condition d'avoir, préalablement à l'examen, levé, rapporté et calculé un plan comprenant au moins 50 hectares et 100 parcelles ; si ce travail ne paraissait pas à l'administration témoigner d'un ensemble suffisant de connaissances sur la matière, le postulant ne serait pas admis à subir l'examen.

L'examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales :

Les épreuves écrites consistent en une dictée, une rédaction, une formation de tableaux et une copie de plan ;

Les épreuves orales portent : 1° sur les mathématiques élémentaires et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallélépipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, tronc de cône, sphère) ; 2° sur la théorie de l'arpentage et sur les procédés à suivre pour le rapport et le calcul des plans.

CALENDRIER DU LOT

DA	JOURS.	FETES.	FOIRES.
10	Diman.	T. de la Case de L.	
11	Lundi.	s Damase.	Cajarc, Patronnière, Teyssieu, Albas, Labastide Murat, St-Projet, Castelnau.
12	Mardi.	s Gausbert.	
13	Mercur.	se Lucie.	Cabrerets, Montég, St-Pantaléon, St-Pierre-Loirac, Lavercantière, Souillac.
14	Jeu di.	s Ursize.	Bach, Montcabrier, Sauzet, Gourdon.
15	Vend.	Oct. imm. Concep.	Figeac.
16	Samedi	s Eusèbe.	Frayssac, Rocamadour.
			D. Q. .... le 5, à 6 53 du matin.
			N. L. .... le 12, à 4 14 du matin.
			P. Q. .... le 18, à 8 31 du soir.
			P. L. .... le 26, à 9 44 du soir.

AVIS. — Le Maire d'Albas donne avis, qu'à l'avenir, les foires d'Albas se tiendront le premier lundi de chaque mois, excepté celle du mois d'août qui se tiendra toujours le lundi après le 3 août.

AVIS. — Il vient d'être créé à Gourdon, des marchés-foires qui se tiendront dans cette ville les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois, à partir du mois de janvier 1872.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 9 décembre 1871.

Naissances. Laporte (Louis), au moulin de Coty. — Raynal (Pierre-Louis), rue des Boulevards.

Mariages. Crayssac (Jean-Paul) et Biot (Perrette).

Décès. Salinié (Joseph-Hippolyte), 7 mois, rue Nationale.

— Blanc (Marguerite-Marie), 4 mois, Boulevard Nord. — Sabatié (Antoine), 78 ans, rue Nationale.

— Clavières (Antoine), cultivateur, 70 ans, à Frayssinet. — Janès (Emilie), 24 ans, rue Daurade.

— Courdès (Marie-Anne), 59 ans, rue du Lycée. — Gélis (Jean), épicière, 71 ans, rue Henri IV.

— Rigal (Pierre-Henri), 9 jours, à Toulousque. — Enfant du sexe masculin né-mort des époux Cubaynes et Vignes. — Sirajol (Jean-Pierre), forgeron, 60 ans, St-Georges.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 11 décembre. Les deux incidents successifs, provoqués à l'Assemblée par des membres de l'extrême-gauche, ont laissé dans les esprits une certaine irritation dont il est difficile de prévoir les suites. On peut être certain, dans tous les cas, qu'ils seront loin de faciliter la solution de certaines questions, telles que

le retour à Paris, et le sort des prisonniers, qui ont le fâcheux privilège d'être patronnées spécialement par le groupe auquel appartiennent les citoyens Rouvier et Ordinaire, fils.

Un membre de la gauche modérée disait hier à un radical : « C'est deux mois de prévention de plus auxquels vos amis viennent de condamner les prisonniers. »

A la suite de l'incident de samedi, le pasteur-député, M. de Pressensé, aborda vivement M. Ordinaire fils et lui dit : « Vous ne voyez donc pas que vous assassinez la République ! »

On dit que M. Thiers a été très frappé de l'opposition presque unanime que ses idées sur la réorganisation militaire ont rencontrée auprès de tous les partis. Une conférence doit avoir lieu prochainement entre lui et les généraux membres de la commission de l'armée. Le président de la République va chercher encore à faire prévaloir ses idées, mais, après avoir rempli ce qu'il considère comme un devoir, il s'en remettra pleinement, ensuite, à la décision de l'Assemblée.

Il n'y a rien de vrai dans le bruit d'un prochain voyage de M. Thiers à Lyon.

Il paraît qu'un assez grand nombre de journaux de province se sont mis dans le cas d'être poursuivis en vertu du projet déposé samedi par M. Dufaure. On dit qu'on ne choisira que les plus coupables, c'est-à-dire ceux qui se sont distingués par la violence de leurs attaques.

Le monde diplomatique semble attacher beaucoup moins d'importance que la presse au récent toast du Czar Alexandre à l'empereur Guillaume. Les diplomates étrangers ne voient guère là qu'un acte de courtoisie, sans grande signification politique. Il est vrai que, parmi ces mêmes diplomates on n'avait jamais cru à un désaccord sérieux entre la Prusse et la Russie, sans méconnaître cependant le profond changement que les événements de l'hiver dernier ont apporté dans les rapports des deux pays et dont il est fort difficile, dans l'état actuel, de prévoir les conséquences sur la politique future de l'Europe.

Dernière heure.

Versailles, 11 décembre

5 h. soir.

L'Assemblée est encore sous l'impression de l'insulte qui lui a été faite, samedi, par un député rouge de Lyon, M. Ordinaire. Ce citoyen a osé dire que la commission des grâces, qui a laissé exécuter Ferré, Rossel et Crémieux, était une commission d'assassins. Il a été censuré immédiatement, au nom de l'Assemblée par M. le président Grévy.

Tous les journaux conservateurs flétrissent la conduite véritablement criminelle de M. Ordinaire. Le Siècle lui-même déclare que de pareils faits peuvent perdre la République.

On s'entretient beaucoup du projet de loi déposé par M. le ministre des finances demandant l'extension de la circulation des billets de banque à 2 milliards 800 millions, au lieu de 2 milliards 400 millions, avec faculté, pour ce ministre, d'autoriser cette émission jusqu'à trois milliards. Cette mesure sera vivement combattue. Un certain nombre de députés préfèrent un emprunt immédiat qui, en permettant de rembourser à la Banque de France quelques centaines de millions lui donneraient toutes facilités sans augmenter la circulation fiduciaire.

Le Journal de Paris, organe des princes d'Orléans, déclare que les princes ont le droit de siéger à l'Assemblée. M. Thiers a ajourné la question dans l'entrevue d'avant-hier, mais elle sera résolue d'ici à quelques semaines, sinon les princes donneront leur démission et seront réélus.

Le bruit d'un grand remaniement ministériel est de nouveau répandu.

Le ministère Belge est définitivement reconstitué sous la présidence de M. de Theux.

Aujourd'hui l'Assemblée nationale a entendu un discours fort sensé et fort spirituel de M. Princeteau, député de Bordeaux. L'Assemblée a décidé qu'elle passerait à une deuxième délibération de la proposition de M. Princeteau, portant que les fonctions publiques salariées seraient interdites aux membres de l'Assemblée nationale.

Après ce vote, l'Assemblée a adopté en première lecture, une proposition de M. Jozon, tendant à caractériser les nouveaux impôts par une formule en faisant remonter la responsabilité à l'Empire. Une minorité importante a émis un vote négatif, pensant que la responsabilité remontait tout autant, sinon davantage, aux hommes du 4 septembre.

Bourse de Paris.

Paris, 12 décembre 1871, soir.

Rente 3 p. 0/0	56,65
— 4 1/2 p. 0/0	81,50
— 5 p. 0/0	90,80

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton



Prime d'actualité offerte aux abonnés du Journal du Lot.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE DES RUINES DE PARIS

COLLECTION

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits Par la Commune de Paris, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — Une vue de Saint-Cloud détruit, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre. Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FRANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement : Au lieu de 28 francs, net, pris dans nos bureaux 16 francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

CHEMIN DE FER DU NORD DE LA CATALOGNE

(Section reliant Barcelone à la Frontière Française)

Emission de 85,000 Obligations

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Th. MEYNIER, ingénieur des mines, administrateur des chemins de fer de Vendée, du chemin de fer russe de Poti à Tiflis, et de plusieurs Compagnies houillères; Le marquis de CASTELLANE, propriétaire;

INGÉNIEUR EN CHEF : M. Manuel de ARAMBURU Y PELAYO, C. ingénieur en chef des ponts et chaussées d'Espagne.

INGÉNIEUR CONSULTANT : M. Ernest TAILLARD, ingénieur des mines.

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ PRÈS DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL : M. J. L. de HEREDIA.

COMMISSAIRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES :

M. Raoul MEYNIER, M. George de GOURGY

CAPITAL SOCIAL RÉALISÉ : HUIT MILLIONS DE FRANCS DIVISÉ EN 16,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

Subventions assurées à la Compagnie.

Table with 2 columns: Description of subventions and Amount in Francs. Total des subventions: 14,373,425 fr. 44 c.

L'ensemble des garanties est de 22,373,425 fr. 44 c.

ÉMISSION DE 85,000 OBLIGATIONS DE 500 FRANCS

Rapportant 15 francs d'intérêts, payables le 1er Janvier et le 1er Juillet de chaque année JOUISSANCE DU 1er JUILLET 1871

Conditions de la Souscription :

Table with 2 columns: Conditions and Amount. 20 francs en souscrivant, 20 fr. ; 20 — à la répartition, 20 ; 50 — le 1er janvier, et, sous déductions du coupon de 7 fr. 50 c., 42 50 ; 50 — le 1er février, 50 ; 50 — le 1er mars, 50 ; 190 francs, et, net à verser, 182 50

Une bonification de 2 fr. 50 cent. sera accordée aux souscripteurs de titres entièrement libérés.

DIRECTION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES Bureau des Cahors

Le public est prévenu que le samedi, 16 décembre 1871, à 9 heures du matin, devant la caserne d'infanterie, et à 1 heure de l'après-midi, dans les magasins de l'hôtel de la préfecture, il sera procédé par le Receveur des domaines, en présence de M. le sous-intendant militaire, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets provenant du service du génie et de la garde mobilisée du Lot, tels que :

Pinceaux, bancs, rateurs d'armes marmites, poêles, bois, ferrailles, galons, 2,832 mètr. drap, 819 mètr. doublure, 550 capotes, 1,453 vareuses, 184 manteaux, 323 pantalons, 40 couvertures, 1,150 ceintures, 1,052 cartouchières, 393 caleçons, 1,052 souliers, 7,000 boutons, 490 livrets, etc., etc.

Les adjudicataires paieront, en sus du prix, 5 centimes par franc pour tous frais de vente.

Le Receveur des domaines, GISBERT.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.

A VENDRE

MAISON

RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage, divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas. Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MÉNIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

FLEURS ARTIFICIELLES MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS

A. BERGON ET Cie Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors. Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils s'engagent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. SAVOIR : Pour la 1° et 2° tailles, 70 fr. — Pour la 3° et 4° tailles, 60 fr.

de Catalogne assurent aux souscripteurs, en y 12FR. 06

Dans ces conditions, les Obligations du Nord de Catalogne assurent aux souscripteurs, en y 12FR. 06

EXPOSÉ.

Le chemin du Nord de la Catalogne relie Barcelone au bassin houiller de San-Juan Ogassa et Surroca, et compte 91 kilomètres de Granollers-lès-Barcelone à Torallas (Pyrénées espagnoles). La première partie de la ligne est construite, et sera mise en exploitation jusqu'à Vich, à 69 kilomètres de Barcelone, dans le courant de février prochain.

Les contrats assurent à la Compagnie le transport d'un minimum de cent mille tonnes de houille dès la première année, de cent vingt-cinq mille tonnes dès la troisième année, et de cent cinquante mille tonnes dès la cinquième année de l'exploitation.

Tous les éléments du trafic, voyageurs et marchandises, ont été l'objet d'évaluations officielles, et permettent d'établir que, dès son ouverture, la nouvelle ligne aura un revenu net de fr. 1,819,500

Le service des Obligations exigeant une somme de fr. 1,332,500

Le capital actions recevra un dividende de fr. 487,000

Soit pour seize mille actions, un revenu de 30 francs par action, égal au dividende de la plupart des chemins de fer français.

La ligne du Nord de la Catalogne traverse la contrée la plus fertile et la plus peuplée de la Péninsule, les produits à transporter sont : le coton, les grains, le bois, la pierre, le maïs, les bœufs, les moutons, les pores, les mulets, les chevaux, les minerais de fer de Rivas, les houilles de San-Juan, d'Ogassa, de Surroca, de Torallas, les articles fabriqués de Vich, de Manilleu et de Ripoll.

Sur un parcours de 120 kilomètres, de Barcelone au bassin de San-Juan, la ligne ferrée dessert directement plus de soixante-quinze localités, et devient la tête de ligne du railway qui unira plus tard Barcelone à Toulouse et Bordeaux, par Foix, Aix, Puycerda, Livia, le col de

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

AU SIÈGE SOCIAL, A PARIS, 43, BOULEVARD HAUSSMANN Le Lundi, 11 décembre 1871, et clôturée le 21 du même mois.

Les Souscriptions, accompagnées du premier versement de 20 francs par titre, doivent être adressées à M. le Président du Conseil d'administration de la Compagnie, 43 boulevard Haussmann, à Paris.

Les coupons à l'échéance de janvier 1872 seront reçus comme espèces.

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1er novembre, à Mlle Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.